



**Direction Éducation  
et Travaux scolaires  
Investissement**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE DE TOULON

Direction Éducation - 256 avenue de la Victoire Bt D - 83000 TOULON  
www.toulon.com

## Procédure de dérogation hors commune

Vous sollicitez une dérogation pour inscrire votre enfant dans une école d'une autre commune que celle de votre résidence. Qu'il s'agisse d'une première demande (en maternelle ou en élémentaire) ou d'un renouvellement dans le cas d'une poursuite de scolarité (en élémentaire), vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre selon votre situation.

### Inscription dans une autre commune que la Ville de TOULON

1. Remplissez complètement le formulaire de demande de dérogation hors commune,
2. Joignez l'ensemble des documents réclamés (voir ci-dessous),
3. Retournez le dossier complet à la Direction Education (voir adresse ci-dessus),
4. Ensuite, effectuez les démarches auprès de la commune d'accueil, muni de l'accord qui vous sera envoyé par courrier à votre domicile.

### Inscription dans la commune de TOULON

1. Remplissez complètement le formulaire de demande de dérogation hors commune,
2. Joindre l'ensemble des documents réclamés,
3. **Vous munir de l'accord préalable de la commune de résidence,**
4. Retournez le dossier complet à la Direction Education de la Mairie de TOULON, qui vous informera par courrier à votre domicile de la décision de la commission.

### Pièces à joindre au dossier

**Dans tous les cas, joindre au formulaire de Demande de dérogation :**

- Un courrier motivant votre demande,
- Une attestation de l'employeur des parents (mentionnant les jours et horaires de travail),
- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile,
- Si l'Aîné(e) est déjà scolarisé(e) sur la commune où vous souhaitez scolariser votre enfant : joindre un certificat de scolarité.

**En cas de garde par une tierce personne :**

- Assistante Maternelle, fournir l'agrément et son justificatif de domicile,
- Grands-parents, fournir le livret de famille et leur justificatif de domicile,
- Tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

**Seuls les dossiers complets sont présentés en commission de dérogation. La première se déroulant courant du mois juin, les demandes doivent être parvenues à la Direction Education avant le 30 avril. Pour toutes les demandes parvenues après cette date, nous ne pourrons garantir une autorisation d'inscription pour la rentrée scolaire.**



**Direction Éducation  
et Travaux scolaires  
Investissement**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE DE TOULON

Direction Éducation - 256 avenue de la Victoire Bt D - 83000 TOULON  
www.toulon.com

## Demande de dérogation de scolarisation hors commune

**Année 20...../ 20.....**

1ère demande

Renouvellement (poursuite de scolarité)

### Enfant

Nom.....Prénom.....

Né(e) le .....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

École demandée : .....

Niveau : PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CMI  CM2

École fréquentée actuellement par l'enfant.....

Niveau : PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CMI  CM2

### Père

Nom.....Prénom.....

Adresse (si différente de celle de l'enfant)  
.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone : .....Portable : .....

### Mère

Nom.....Prénom.....

Adresse (si différente de celle de l'enfant)  
.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone : .....Portable : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la Ville de TOULON tout changement de situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

**Date :**

**Signature du demandeur :**

Père

Mère

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Date d'instruction :

Date de commission :

